

consentement unanime. Je crois que c'est abuser de la procédure parlementaire.

M. Alexander: Sauf le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, j'ose espérer que la question de savoir ce qui va se passer au premier janvier suscite quelque intérêt si l'on considère l'importance de ce problème. Le ministre se propose de faire une très importante déclaration qui présente un intérêt capital non seulement pour les députés, mais encore pour les Canadiens qui seront les bénéficiaires de cette mesure. En admettant que nous ayons le sens de nos responsabilités, j'ose espérer qu'il y aura consentement unanime, afin que les députés de l'opposition aient l'occasion de répondre au ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés savent aussi bien que moi qu'il n'y a pas eu consentement unanime. Je sais quels députés ont refusé leur consentement, mais j'estime que je me montrerais injuste si je les désignais. Je prie le député de se rasseoir. Je vais demander une nouvelle fois s'il y a consentement unanime, mais je me permets de faire remarquer aux députés qu'il est quelque peu ridicule de continuer sur cette lancée. Afin de me montrer coopératif à l'endroit des députés—et parce que j'agis en leur nom—je vais demander une nouvelle fois s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

• (3.10 p.m.)

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Comme la question est très importante, je pense qu'il faudrait consigner au compte rendu que c'est le député de Calgary-Sud (M. Mahoney), qui est également le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, qui a refusé le consentement unanime.

Des voix: C'est honteux.

M. Mahoney: Je pose la question de privilège pour la même raison, monsieur l'Orateur. Il faudrait, à mon avis, que le compte rendu indique également que ce n'est pas moi qui me suis plaint du manque de temps pour discuter la loi fiscale.

Des voix: Bravo.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 14 décembre, de la motion de 3^e lecture, présentée par l'honorable M. Benson, du bill C-259, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à effectuer certains changements et à introduire certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, ainsi que de l'amendement proposé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (p. 10464).

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir de reprendre l'étude du bill C-259 portant sur la réforme fiscale. Nous avons discuté avant 10 heures, hier soir, l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'ai parlé également, hier soir, de la déclaration du chef de l'opposition (M. Stanfield) selon laquelle il ne comprenait pas ce texte de loi. Dans l'ensemble, nous sommes d'accord, du moins de ce côté-ci de la Chambre, pour dire qu'il ne le comprend pas. Cela prouve que nous arrivons quand même à nous entendre de ce côté-ci. Bon nombre de gens au Canada comprennent les répercussions de ce bill. Ils les comprennent très bien. Il y aura un million de gens qui ne paieront plus d'impôts après le 1^{er} janvier quand ce bill entrera en vigueur. Ils comprennent les répercussions de ce bill. Il y a 4.7 millions de contribuables qui paieront moins d'impôts. Ils comprennent bien les répercussions de ce bill. Il y a 800,000 mères qui travaillent, soit 10 p. 100 de notre population active, qui pourront déduire des frais de garde d'enfants quand ce bill entrera en vigueur. Il prévoit la déduction de frais de déménagement, des dépenses afférentes à l'emploi et des exemptions majorées pour ceux qui touchent une pension à la vieillesse. Les intéressés comprennent les répercussions du bill.

Les exemptions ont été portées de \$1,000 à \$1,500 pour les contribuables célibataires et de \$2,000 à \$2,850 pour les gens mariés. Tous les contribuables mariés paieront moins d'impôts et tous les célibataires gagnant jusqu'à \$8,000 en paieront moins. Ce que les Canadiens ne peuvent pas comprendre c'est pourquoi l'opposition veut tuer le bill et le faire traîner jusqu'après le début de l'année sans que les dispositions favorables à bon nombre de nos contribuables ne puissent entrer en vigueur. Le chef de l'opposition a dit que bon nombre de ses amis conservateurs qui aiment l'ancienne loi ne comprennent pas le bill. Il est curieux de voir que les grands manitous du parti tory sont prêts à dépenser des centaines de milliers de dollars en publicité dans les journaux, comme nous avons été à même de le constater au cours des derniers mois, pour s'opposer à l'adoption de ce bill. Je suis certain que quiconque dépense des sommes d'argent comme celles qu'ont dépensées les amis conservateurs au cours des derniers mois comprend le projet de loi. Certains d'entre eux se rendent compte que c'est maintenant à leur tour de payer des impôts.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Je ne crois pas que le chef de l'opposition soit juste envers bon nombre de députés de son parti en parlant en leur nom et en disant qu'aucun d'entre eux ne comprend le bill. Bon nombre de députés de son parti, comme le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et le député de Dauphin (M. Ritchie), en ont parlé de façon énergique et en connaissance de cause, et ce à maintes reprises. A voir agir l'opposition, il est clair que leur attaque du bill ne se fait pas selon un plan arrêté. Le bill sur la réforme fiscale est une mesure aux multiples ramifications destinée à rendre le régime fiscal plus équitable. Scinder le projet de loi comme l'a proposé le parti progressiste conservateur aurait retardé l'application de ces principes de justice peut-être indéfiniment.

Quarante-six jours entiers ont été consacrés à l'étude du bill. Le monde des affaires et le public l'ont examiné longuement et le comprennent sûrement très bien maintenant. Il ne faut pas oublier non plus qu'il s'est passé neuf années qui ont vu défilier quatre législatures et trois premiers ministres depuis que la Commission Carter a com-